

Programme de la Formation

# CRÉATION D'AGENCE : installation et pérennité d'une entreprise de maîtrise d'oeuvre

7 jours soit 49 heures de formation

## DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Management et Organisation administrative de l'agence - comptabilité, gestion d'agence et modes d'exercice	lundi 15 mai 2017 au mardi 16 mai 2017	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Introduction à la formation et retour d'expérience	vendredi 19 mai 2017	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
La déontologie / Les contrats	lundi 12 juin 2017 au mardi 13 juin 2017	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Droit d'auteur, droit à l'image ou comment optimiser la protection de l'architecte	lundi 19 juin 2017	CFAA - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Stratégie de communication	mardi 11 juillet 2017	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Conduite de chantier	mercredi 12 juillet 2017	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## CONTEXTE GÉNÉRAL

L'environnement de l'exercice professionnel de l'architecte et du paysagiste est complexe tant par la multitude des acteurs dans l'acte de construire que par la multiplication des contraintes réglementaires et administratives.

**Le professionnel nouvellement installé se situe face à cet environnement nouveau qu'il doit maîtriser pour exercer.**

Comment lire et décrypter un contrat, gérer son entreprise, trouver ses marchés, répondre aux contraintes réglementaires, optimiser sa pratique, se vendre, maîtriser la démarche qualité, enfin **réussir une affaire avec l'ensemble des acteurs d'un projet architectural.**

La maîtrise du fonctionnement administratif de l'agence est une des clefs qui permet d'assurer de bonnes conditions de production de l'architecture. La formation initiale des concepteurs ne prévoit que rarement l'acquisition de compétences en gestion d'entreprise ou management de projet. L'architecte se trouve alors parfois en situation de gérer dans la crise des obligations administratives, au détriment des prestations relevant de sa compétence de concepteur. Par ailleurs, la compétence organisationnelle prend une dimension supplémentaire dans l'exercice du rôle de mandataire par l'architecte.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Les enjeux de ces journées sont multiples :

- Valider ses acquis et confronter les points de vue avec des professionnels expérimentés
- Ancrer ses connaissances dans une pratique professionnelle
- Mieux maîtriser le fonctionnement administratif
- Organiser la fonction managériale en vue de développer la capacité de coordination nécessaire dans les marchés émergeant
- Positionner son agence et savoir se vendre
- Accéder plus facilement à la commande publique et privée

**En résumé : mieux cerner l'exercice professionnel pour démarrer ou développer son activité dans le cadre du fonctionnement d'une agence d'architecture.**

## PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

### SALARIÉS :

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actaliens et ne réglez que le surplus au CFAA.

**SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document :** formation labellisée par la Branche Architecture  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.*

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

**SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document :** action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017:*

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

#### **LIBÉRAUX :**

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

**SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document :** *Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.*

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

**DEMANDEURS D'EMPLOI :** le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :**

05.57.14.06.97 ou [cfaa@le308.com](mailto:cfaa@le308.com)

#### **PUBLIC CIBLE**

Cette formation s'adresse aux architectes et aux paysagistes concepteurs :

- débutant leur exercice en leur nom propre, ayant ou non suivis la HMNOP.

#### **MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION**

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation de satisfaction

Module

## Management et Organisation administrative de l'agence - comptabilité, gestion d'agence et modes d'exercice

2 jours soit 14 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : lundi 15 mai 2017 au mardi 16 mai 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu** : CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Maîtriser l'organisation administrative
- Maîtriser la gestion financière

### FORMATEUR(S)

SZPIRGLAS Sophie - Conseil en organisation aux entreprises de MOE / Assistance à la MO

### PROGRAMME

#### - Gestion financière

Règles de comptabilité (vocabulaire, modes de comptabilisation, enjeux et objectifs)

Fiscalité de l'entreprise : IR, IS, TVA, CET, TVAS

Statut social du dirigeant : TNS, salarié, dispositifs de protection sociale, organismes, cotisations

#### - Les modes d'exercices

Mode d'exercice et perspectives de stratégie d'entreprise : entreprise individuelle ou société ? Aide au choix si nécessaire

Outils de gestion : prévisionnels recettes/dépenses

Module

## Introduction à la formation et retour d'expérience

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : vendredi 19 mai 2017, 09h00 - 12h30

**Lieu** : CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Rencontrer les acteurs du projet
- Mieux cerner l'exercice professionnel
- Valider ses acquis et confronter les points de vue avec des professionnels expérimentés

## FORMATEUR(S)

LEQUERTIER Mareva - Architecte DPLG

## PROGRAMME

Rencontre avec différents représentants :  
- du Conseil régional de l'Ordre  
- des syndicats de la profession

Un retour d'expérience d'une jeune agence d'architecture.

# Module La déontologie / Les contrats

2 jours soit 14 heures de formation

**Type :** En inter-entreprise

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s) :** lundi 12 juin 2017 au mardi 13 juin 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
**Lieu :** CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender les règles professionnelles
- Maîtriser le processus d'élaboration et de suivi des contrats
- Elaborer une offre économique cohérente
- Utiliser les différents outils utiles lors de la négociation

## FORMATEUR(S)

SZPIRGLAS Sophie - Conseil en organisation aux entreprises de MOE / Assistance à la MO

## PROGRAMME

- **Droit des obligations**
- **Rappel des règles professionnelles – la déontologie (loi de 1977 et codes devoirs professionnels)**
- **La typologie des contrats**

Publics  
Privés

D'étude

De maîtrise d'œuvre

- **Le processus d'élaboration du contrat**
- **La démarche de négociation :**

Analyse du risque

Construction d'un argumentaire

- **Elaboration de l'offre économique :**

Pourcentage

Temps passé

Coefficient de la structure

- **Suivi de l'exécution du contrat (avenants, contentieux)**

### **Les contrats**

#### **Objectifs :**

- Appréhender l'ensemble des responsabilités professionnelles (décennale, contractuelle et extracontractuelle) se rapportant à tous les dommages (corporels, matériels et immatériels), à tous les ouvrages immobiliers, à tous les travaux (constructions nouvelles ou travaux sur bâtiments existants ; travaux de techniques courantes ou innovantes) et à toutes les missions.

La loi sur l'Architecture a rendu obligatoire la souscription d'une assurance de responsabilité professionnelle pour les constructeurs permettant d'apporter au maître d'ouvrage une protection efficace pour la réparation des désordres.

#### **Programme :**

- Les notions fondamentales des responsabilités de l'architecte
- Les éléments clés du contrat de base
- La déclaration d'activités professionnelles

Module

## **Droit d'auteur, droit à l'image ou comment optimiser la protection de l'architecte**

0,50 jour soit 3.5 heures de formation

**Type :** En inter-entreprise

### **DATE(S) ET LIEU(X)**

**Date(s) :** lundi 19 juin 2017, 13h30 - 17h00

**Lieu :** CFAA - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

### **OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

A l'issue de la formation vous

- connaîtrez les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- identifierez les bénéficiaires de la protection par le droit d'auteur lorsque plusieurs professionnels participent à la conception : architectes associés, architectes qui se succèdent sur un projet, architectes salariés, collaboration d'architectes, paysagistes, décorateurs, etc.
- Comprendrez l'étendue des prérogatives offertes par le droit d'auteur et les moyens de les faire respecter.

### **FORMATEUR(S)**

DELETTRE Sophie - Maître de conférences en droit privé. Spécialiste de la propriété intellectuelle

## PROGRAMME

Les règles du droit d'auteur appliquées à la création architecturale

Module  
**Stratégie de communication**  
1 jour soit 7 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

## DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : mardi 11 juillet 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
**Lieu** : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Définir une stratégie de communication, en ayant connaissance de tous les supports existants afin de séduire et convaincre

## FORMATEUR(S)

GRAFFIN Nicolas - diplômé de l'Institut des Médias de Paris, ENA

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Chaque donnée théorique sera illustrée par des cas concrets. Il y aura également des exercices interactifs pour ancrer les notions dans le quotidien des stagiaires.

## PROGRAMME

La problématique commune à tous les métiers de la création est de séduire par une sensibilité spécifique tout en prouvant une expertise objective.  
Séduire : le travail de l'architecte ou du paysagiste doit intriguer, intéresser, voire émouvoir... dans tous les cas, il doit impliquer. Son image, c'est pareil. La confiance, le style, l'engagement, la maîtrise... tout ce qui fait que l'on va choisir un professionnel plutôt qu'un autre, tout cela doit se retrouver dans l'image de la société et dans ses outils.  
Convaincre : la communication d'une entreprise est comme l'écrin d'un bijou. Ce n'est pas lui qui détermine le prix du bijou, mais il va grandement participer à sa capacité à être vendu. La stratégie de communication n'est pas une fin en soi, c'est un outil qui doit permettre à l'agence de mieux exprimer ses choix, mieux présenter son travail, mieux garantir son expertise.

La formation s'articulera en 4 étapes, chronologiques, en accord avec le processus de conception de sa stratégie de communication :

- Cartographier : comprendre son marché, ses forces et faiblesses, choisir son positionnement, définir une direction et des objectifs
- Identifier: construire une identité, des valeurs, un langage
- Ventiler : décliner son identité sur différents supports
- Quantifier : concevoir un budget, planifier les actions, évaluer l'efficacité, impliquer les publics

Module  
**Conduite de chantier**

1 jour soit 7 heures de formation

**Type** : En inter-entreprise

**DATE(S) ET LIEU(X)**

**Date(s)** : mercredi 12 juillet 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu** : CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

**OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**

- Maîtriser les différentes étapes depuis la finalisation du projet et le lancement d'offres jusqu'à la réception du projet
  - Mise au point du marché, préparation du chantier, déroulement du chantier, gestion financière, réception du chantier, période de garantie
- En Appréhender les différents intervenants du chantier et leur rôle respectif
- Approfondir les contraintes administratives, réglementaires, contractuelles et légales
- Définir le rôle et les méthodes de travail de l'Architecte parmi l'ensemble des acteurs de « l'acte de Construire »

**FORMATEUR(S)**

BERGER MARIE - Architecte DPLG - Spécialiste conduite de travaux

**PROGRAMME**

Les différentes étapes depuis la finalisation du projet et le lancement d'offres jusqu'à la réception du projet :

- Mise au point du marché,
- préparation du chantier
- déroulement du chantier
- gestion financière
- réception du chantier
- période de garantie

Les différents intervenants du chantier et leur rôle respectif

Les contraintes administratives, réglementaires, contractuelles et légales

Le rôle et les méthodes de travail de l'Architecte parmi l'ensemble des acteurs de « l'acte de Construire ».

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com**

FORMATION : CRÉATION D'AGENCE : installation et pérennité d'une entreprise de maîtrise d'oeuvre

Module	Dates	Lieux
Management et Organisation administrative de l'agence - comptabilité, gestion d'agence et modes d'exercice	lundi 15 mai 2017 au mardi 16 mai 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Introduction à la formation et retour d'expérience	vendredi 19 mai 2017, 09h00 - 12h30	CFAA - salle de Conférence - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
La déontologie / Les contrats	lundi 12 juin 2017 au mardi 13 juin 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Droit d'auteur, droit à l'image ou comment optimiser la protection de l'architecte	lundi 19 juin 2017, 13h30 - 17h00	CFAA - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Stratégie de communication	mardi 11 juillet 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Conduite de chantier	mercredi 12 juillet 2017, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	CFAA - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

**Durée :** 7 jours soit 49 heures

**Places limitées à :** 20

**Date de clôture des inscriptions :** 17/04/2017  
*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE :**  Oui /  Non  
**Architecte DPLG /HMONP :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....



**Activité du stagiaire :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

**Mode d'exercice :**

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Management et Organisation administrative de l'agence - comptabilité, gestion d'agence et modes d'exercice</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
<b>Module 2 : Introduction à la formation et retour d'expérience</b>		<b>3.5h / 0,50 jour</b>	
Coût pédagogique	Session complète - avant prise en charge	1 200,00 €	..... €
Frais annexes	Frais d'organisation ( <i>Obligatoire</i> )	140,00 €	..... <b>140,00 €</b>
<b>Module 3 : La déontologie / Les contrats</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
<b>Module 4 : Droit d'auteur, droit à l'image ou comment optimiser la protection de l'architecte</b>		<b>3.5h / 0,50 jour</b>	
<b>Module 5 : Stratégie de communication</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
<b>Module 6 : Conduite de chantier</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
<b>TOTAL</b>			..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque    Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.